

## Choisir la justice, c'est protéger les Québécois Élections 2025

---

- Qu'il s'agisse de leur inaction face au crime organisé, du fiasco entourant l'abandon de procédures judiciaires ou de l'abolition des peines minimales, les réformes désastreuses des libéraux minent le sentiment de justice et de sécurité des victimes, tout en fragilisant la confiance des citoyens envers nos institutions.
- Rien n'indique que ce même gouvernement libéral changera d'approche sous Mark Carney.

### ***Lutter contre le crime organisé***

- Depuis l'arrivée du gouvernement de Justin Trudeau en 2015, près de la moitié des homicides par arme à feu sont liés aux gangs<sup>1</sup>, et les infractions liées au crime organisé déclarées par la police ont augmenté de 171%<sup>2</sup>.
- Les bandes liées au crime organisé font des opérations de recrutement dans nos quartiers et visent nos jeunes. L'exemple de Mohamed-Yanis Seghouani, 14 ans, vient rapidement à l'esprit : celui-ci a perdu la vie après avoir été envoyé pour s'attaquer à un repère des Hells Angels. Il était accompagné d'un complice d'âge mineur et ils étaient tous deux armés de fusils de type AK-47<sup>3</sup>.
- Le Bloc québécois redéposera une version bonifiée du projet de loi C-420, mort au feuillet, pour s'attaquer aux organisations criminelles. Le projet de loi a trois objectifs :
  - Créer un registre des organisations criminelles pour faciliter la preuve lorsqu'un crime est commis au profit d'une organisation criminelle, suivant le même principe que la liste des entités terroristes du *Code criminel* ;
  - Faciliter la saisie des biens pour éviter leur liquidation lorsqu'un individu appartenant au crime organisé est arrêté ;
  - Sévir plus efficacement contre toute personne impliquée dans le recrutement de mineurs en vue de participer à la criminalité.
- En adoptant ce projet de loi, le Bloc cherche à protéger les plus vulnérables, donner des outils aux policiers et aux procureurs pour lutter contre les criminels, et rendre la participation au crime plus dangereuse et moins payante.

### ***Encadrer l'arrêt Jordan et protéger les victimes de crimes graves***

- Le gouvernement libéral a échoué à doter le Canada d'un système de justice fiable et efficace en négligeant de nommer des juges. Avec le temps d'attente pour les procès en matière de justice criminelle et pénale, des criminels échappent à la justice. Lorsqu'il y a abandon des procédures, ni la société, ni la victime, ni l'accusé n'en sort gagnant.

---

<sup>1</sup> [Statistique Canada, Statistiques relatives aux armes à feu, 2025, en ligne](#)

<sup>2</sup> [Statistique Canada, Crimes organisés déclarés par la police, selon l'infraction la plus grave, Canada \(certains services de police\), 2025,](#)

<sup>3</sup> [Félix Séguin et Kathyne Lamontagne, Corps retrouvé à Frampton: mort à 14 ans à cause de la guerre des stupéfiants, Journal de Montréal, 19 septembre 2024](#)

- En 2023, 96 causes ont été abandonnées<sup>4</sup> par suite d'arrêt Jordan. En 2024, ce sont 274 procès au criminel qui ont été abandonnés pour crainte d'arrêt des procédures Jordan au Québec<sup>5</sup>.
- Les victimes se voient refuser justice. En voici quelques exemples :
  - En décembre 2023, un homme était accusé d'agression sexuelle, de voies de fait et de menaces de causer la mort. Celui-ci a bénéficié d'un arrêt de procédures pour cause de délais<sup>6</sup>.
  - Michel Mercier, qui se faisait appeler « *l'Ange Daniel* », a bénéficié d'un arrêt de procédure le 21 avril 2017<sup>7</sup>, après avoir agressé sexuellement sa belle-fille.
  - Jean-Philippe Chaussé faisait face à trois chefs d'accusation, dont d'agression sexuelle armée. Il a eu un arrêt des procédures en juin 2024<sup>8</sup>.
- Le Bloc Québécois redéposera son projet de loi C-392 afin d'empêcher que des procès pour crimes graves soient annulés en raison de délais excessifs en invoquant l'arrêt *Jordan*. Les crimes graves incluent les infractions à caractère sexuel, les meurtres, les enlèvements, les crimes commis avec arme à feu et le terrorisme.
- Quand le gouvernement fédéral respectera ses engagements en fait de nomination des juges et de financement approprié, les procès pourront se tenir dans les délais prescrits et personne n'aura besoin ni de l'arrêt Jordan ni d'exceptions.

### ***Des peines minimales, pour protéger nos citoyens***

- Avec le projet de loi C-5, les libéraux ont aboli les peines minimales pour des crimes commis avec des armes à feu, alors que les incidents de crime violents liés aux armes à feu ont augmenté de plus de 84% en 10 ans<sup>9</sup>.
- Les libéraux ont inclus une disposition qui permet aux agresseurs sexuels de purger leur peine à domicile. En 2023, près de 20 % des personnes condamnées pour agression sexuelle ont bénéficié d'une peine à la maison<sup>10</sup>.
- Ces deux mesures ont soulevé l'opposition du gouvernement du Québec et de l'Assemblée nationale<sup>11</sup>.
- Le Bloc Québécois déposera un projet de loi pour réinstaurer des peines minimales pour les crimes avec arme à feu et interdire les peines avec sursis dans des cas d'agression sexuelle.

<sup>4</sup> [Nombre de dossiers criminels s'étant terminés par un arrêt des procédures en vertu de l'arrêt Jordan entre 2021 et aujourd'hui - BSM-2024-003865 \(quebec.ca\)](#)

<sup>5</sup> [Gabriel Poirier, 160 verdicts qui ne seront jamais prononcés : « C'est seulement la pointe de l'iceberg », ICI Radio-Canada, 24 février 2025](#)

<sup>6</sup> [Jean-Marc Belzile, Arrêt Jordan : trois causes criminelles abandonnées en Abitibi pour délais déraisonnables, Info Radio-Canada, 14 mars 2024](#)

<sup>7</sup> [Kathleen Frechette, Arrêt Jordan : «l'ange Daniel» obtient l'arrêt des procédures, Journal de Québec, 21 avril 2017](#)

<sup>8</sup> [Charles Lalande, Agression sexuelle armée : la demande d'arrêt Jordan de Jean-Philippe Chaussé acceptée, Info Radio-Canada, 27 juin 2024](#)

<sup>9</sup> [Supra](#), note 1

<sup>10</sup> <https://www.journaldemontreal.com/2024/02/19/un-agresseur-sexuel-sur-cinq-a-pu-sen-tirer-avec-une-peine-de-prison-a-la-maison-lan-dernier>

<sup>11</sup> [Résolution adoptée à l'unanimité demandant au gouvernement fédéral des modifications à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances \(projet de loi C-5\) afin de rendre inadmissible l'infraction d'agression sexuelle aux peines d'emprisonnement](#)